

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

Continuons à nous faire entendre !

Le 06 mai 2012, notre pays a élu son nouveau Président de la République. Le taux important de participation des électeurs, ce jour-là, reflète l'investissement et la mobilisation des citoyens pour leur avenir avec comme souhait un réel changement politique, économique et social.

François Hollande a fait du dialogue social une priorité majeure de son projet présidentiel et un pilier de son futur gouvernement. Il souhaite aborder certains enjeux du quotidien des français tels que la souffrance au travail, la pénibilité, les formations etc. Dans ce contexte qui semble plus favorable au dialogue social, il est important de mettre à profit, dans cette situation nouvelle, les revendications de la CGT au cœur des débats. Ne soyons pas dans l'attentisme, mais dès à présent poursuivons les mobilisations.

Tout au long de cette campagne présidentielle, certains politiques véhiculant des thèmes racistes et xénophobes ont exercé une influence non négligeable. La CGT ne peut pas cautionner ces idées qui vont à l'encontre de ses valeurs et qui sont également à l'opposé de l'éthique professionnelle des salariés de notre champ. Nous devons lutter contre la division et poursuivre le débat.

La santé et l'action sociale sont mises à mal depuis trop longtemps déjà. Les critères de rentabilité provoquent la dégradation et la déshumanisation des prises en charge, des conditions de travail dégradées, voire inacceptables, la majoration des tensions multiples et des actes d'agressivité et de violences envers les soignants. Il est temps de relancer un véritable dialogue social respectueux des personnels et des instances. Nous avons des exigences et des revendications fortes qu'il nous faut faire entendre par ce nouveau gouvernement.

Un autre rendez-vous électoral nous attend.

Continuons de nous exprimer syndicalement pour faire entendre nos exigences !

Numéro

2012/12

Du 11 mai 2012

Edito	Page 1
Socio-Esthétique. Résultats des élections Medica-France	Page 2
Compte rendu CP CLCC du 23/03/2012 Compte rendu CMP FHP du 27/03/2012	Page 3
Tract Ambulancier	Pages 4-5
Pétition Ambulancier	Page 6
UFR : Trop c'est TROP!	Page 7
Action APHP : Faisons- nous respecter et ne lâchons rien !	Page 8

Périodicité : Hebdomadaire

N° 2012/12 du 11 mai 2012

Imprimé par nos soins

Fédération Santé Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Cécile MARCHAND

N° commission paritaire : 0707 S 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22

Socio-esthétique :

une profession qui ne demande qu'à grandir.



La profession socio-esthéticienne est, pour le moment, non reconnue dans le Statut de la Fonction Publique Hospitalière et dans les Conventions Collectives.



Cependant, on estime qu'environ 700 personnes exercent cette profession sur l'ensemble du territoire. La Fédération a été sollicitée par des syndiqué-e-s CGT, adhérent-e-s à une organisation professionnelle, pour envisager de construire une plateforme revendicative qui aboutisse à la reconnaissance de la profession et de la qualification.

Actuellement, les formations sont diverses, les socio-esthéticiennes viennent d'horizon divers, les salaires sont différents selon la profession d'origine, ...

Bref, aucune situation n'est comparable. Ainsi, les salarié-e-s sont un peu isolé-e-s pour défendre ce métier et ses conditions d'exercice.

Nous avons besoin que les syndicats nous donnent des informations précises pour mieux appréhender cette situation et les attentes des professionnel-le-s, pour construire avec elles et eux une plateforme revendicative portant sur :

- ◆ La reconnaissance de la qualification (Bac pro ?)
- ◆ Les contenus professionnels
- ◆ Les contenus de la formation.

Faites-nous savoir si dans vos syndicats, des socio-esthéticien-ne-s sont syndiqué-e-s ? Et si elles - ils seraient d'accord pour travailler sur un projet ?

Email : revendic@sante.cgt.fr

Résultats élections professionnelles MEDICA France

Collège Ouvrier titulaire			Collège Ouvrier suppléant		
1238 SVE *			1 227 SVE*		
CGT	457	36,91%	CGT	448	36,51%
UNSA	256	20,67%	CFDT	255	20,78%
CFDT	251	20,27%	UNSA	250	20,37%
SAP	143	11,55%	SAP	140	11,40%
FO	127	10,25%	FO	132	10,75%

Collège TAM* titulaire			Collège TAM* suppléant		
289 SVE *			288 SVE*		
UNSA	83	27,71%	CFDT	77	26,73%
CFDT	76	26,29%	UNSA	73	25,25%
CGT	70	24,22%	CGT	71	24,65%
SAP	33	11,41%	SAP	37	12,80%
FO	22	7,61%	FO	24	8,30%

SVE : Suffrage valablement exprimé

TAM : Technicien agent de maîtrise

Lors du 1^{er} tour, le quorum de participation n'a pas été atteint.

Par conséquent, un 2^{ème} tour a eu lieu.

Collège Cadre titulaire			Collège Cadre suppléant		
233 SVE			231 SVE		
UNSA	233	100%	UNSA	231	100%

ELU-E-S CGT

4 titulaires dans le collège OUVRIER

4 suppléants dans le collège OUVRIER

1 titulaire dans le collège TAM

1 suppléant dans le collège TAM

Compte rendu Commission Paritaire des CLCC

du 23 mars 2012



Ordre du jour

- ❶ Point sur les travaux du groupe de travail paritaire relatif à la réflexion sur la grille de classification des personnels non praticiens
- ❷ Priorités pour les thématiques à travailler en 2012
- ❸ Evolution de certaines dispositions de la CCN

Point sur les travaux "classifications" présentation d'un PowerPoint par le consultant qui a réalisé ce travail.

Nouvelle restitution lors de la réunion du 05 avril 2012.

Thématiques 2012

Chaque organisation syndicale présente son ordre du jour, sauf la CFDT et la CGC qui n'en ont pas déposé préalablement.

La CGT et SUD rappellent une nouvelle fois leur opposition à la VAP (validation des acquis professionnels), qui ne présente aucun intérêt pour les salarié-e-s, si ce n'est pour essayer d'augmenter les salaires.

La CGT insiste sur l'urgence d'entamer de vraies négociations, sur le sujet « salaires » car il est très urgent de les augmenter. Il faut aussi une harmonisation des grilles d'ancienneté. En effet, celle des cadres est bloquée à 18 ans et celle des non cadres à 25 ans.

La Fédération des employeurs prend acte de la demande des augmentations des RMAG (rémunérations minimales annuelles garanties). Nous réitérons, chaque année, les mêmes demandes, les fédérations nous resservent toujours les mêmes réponses : contraintes fortes, difficultés budgétaires en 2012 accrues... Au passage, la CGT dénonce une campagne tarifaire 2012, en

contradiction avec les priorités fixées par les plans de santé publique tel que le plan cancer 2009-2013. Il n'y aura donc qu'une petite marge de négociation sur certains points.

Avec SUD, les négociateurs CGT rappellent que nos organisations dénoncent le mécanisme de la T2A depuis sa mise en place.

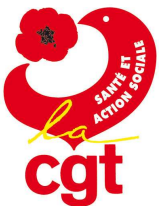
La fédération des employeurs répond que la T2A a beaucoup apporté aux centres même si ce système est bon, il ne peut pas tout résoudre ! Il faut trouver des modalités à trouver de financements pour lutter contre les effets collatéraux...

La CGC exprime aussi les limites de la T2A « tous les ans, il est demandé aux salarié-e-s de se serrer la ceinture ».

Les employeurs annoncent qu'ils prennent acte des ordres du jour des Organisations syndicales de salariés, mais qu'il n'y aura pas de négociation ce jour.

Calendrier des prochaines réunions

- jeudi 10 mai 2012
- mercredi 27 juin 2012
- mercredi 26 septembre 2012
- vendredi 23 novembre 2012



COMPTE RENDU : CMP FHP

du 27 mars 2012

NAO 2012

Pour l'année 2012, la FHP propose une augmentation de la valeur du point à 6,97€, soit 1,75% à partir du 1^{er} juillet.

Pour les premiers coefficients inférieurs au SMIC : la création de salaires mensuels déconnectés de la valeur du point pour les coefficients 176 à 204.

Le coefficient 176 serait ainsi égal à 1400 €, puis 1€ supplémentaire pour chacun des coefficients suivants, ce qui donnerait pour le coefficient 204, un salaire égal à 1426 €.

Est ajouté un Revenu Annuel Garanti pour le coefficient 176, soit 17012,86€. Ensuite pour chaque coefficient, s'ajoute 41,10 €.

Ex : coef 178 = 17012,86 + 41,10 = 17053,93 euros
coef 180 = 17053,93 + 41,10 = 17095,06 euros

Ainsi de suite jusqu'au coefficient 204 qui aura un Revenu Annuel Garanti de 18081,46 €.

A partir du coefficient 205, le cours normal de la grille de salaire est repris, c'est-à-dire :

$$205 \times 6,97 (\text{valeur du point}) = 1428,85 \text{ €} \times 12 (\text{nombre de mois}) = 17146,20 \text{ euros} + 5,7\% (\text{RAG}) = 17123,53 \text{ €}$$

Deux avenants sont mis à la signature pour le 19 avril 2012. Si aucune organisation syndicale ne signait ces avenants, il n'y aurait pas de recommandations patronales au niveau national.

FORMATION PROFESSIONNELLE : Observatoire

Les organisations syndicales ont demandé à revoir l'accord dans son entier et à établir d'autres propositions. La FHP a demandé que les organisations syndicales fassent parvenir leurs exigences, afin de pouvoir les traduire dans un tableau comparatif à l'accord proposé par la FHP. Ce document sera abordé à la prochaine CMP.

EPARGNE SALARIALE

La FHP propose le même document qu'en mars 2011. Un cahier des charges doit parvenir aux négociateurs pour la prochaine CMP.

AMBULANCIERS PUBLIC/PRIVE



LA DERNIERE ROUE DU CARROSSE



Depuis plusieurs années, les ambulanciers se mobilisent avec la CGT pour faire reconnaître, à son juste niveau, cette profession essentielle dans nos hôpitaux, nos services d'urgence, mais également dans toutes les procédures d'accompagnement des patients et des usagers pour leur retour à domicile ou lors des soins qu'ils doivent recevoir.

Quel constat au quotidien ?

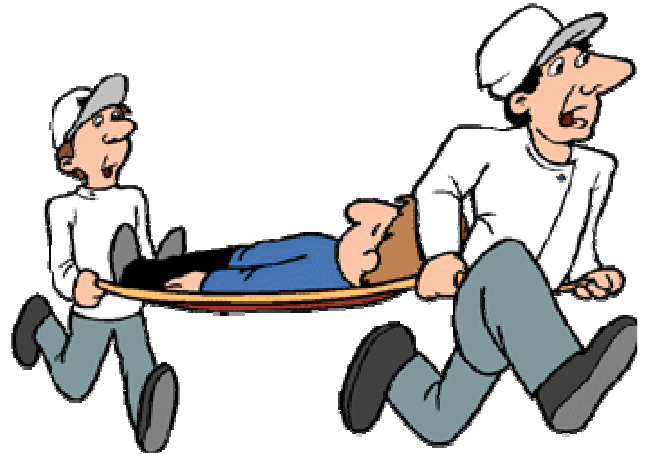
Les ambulanciers sont soumis à une polyvalence qui s'accroît sans aucune reconnaissance de leur qualification.

Les ambulanciers, qu'ils soient du secteur public ou privé, affectés au SAMU, au SMUR ou au transport des patients de leur lieu de soin à leur domicile sont rattachés à l'hôtellerie, à la logistique, au transport, aux services de soins, aux urgences ... C'est donc souvent du grand n'importe quoi !

De plus, les ambulanciers effectuent diverses tâches qui n'ont absolument aucun rapport avec le transport et l'assistance aux patients... Ils peuvent être sollicités pour le transport de courrier, de colis, pour faire de la régulation (PARM), de la navette, du transport à la morgue... voire, parfois, chauffeur du Directeur..

Pour la CGT, les ambulanciers doivent rester dans le cœur de leur métier !

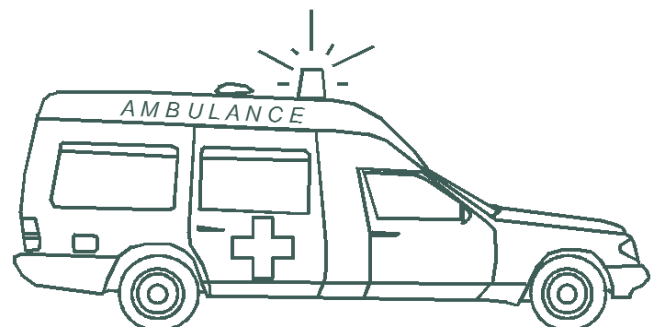
Ce métier complexe comprend également des activités de régulation de transport, transport de personnes à mobilité réduite, transport psychiatrique, ambulance bariatrique, contrôle de facturation, activités administratives liées au transport sanitaire, enseignement (gestes de premiers secours) etc



Avec la politique de ces dernières années, dévastatrice avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et la dévalorisation de toutes les professions, il n'est pas rare de voir des postes d'ambulanciers pourvus par des non qualifiés tout juste titulaires du permis de conduire, sans aucune formation aux gestes de secours de base...

Dans le public comme dans le privé, la grande majorité des salariés des services de transports sanitaires sont des précaires.

L'ambulancier dont le référentiel métier est très riche subit une non reconnaissance institutionnelle de sa profession, bien souvent due à une volonté politique de ne pas créer de métiers supplémentaires et surtout, avec une approche comptable de cette activité.



Pour être ambulancier, il faut être titulaire du Certificat de Capacité d'ambulancier et, depuis le 30 août 2007, du Diplôme d'Etat d'Ambulancier et du permis de conduire C ou D. Dans la fonction publique hospitalière, ces diplômes sont obligatoires, pour prétendre aux fonctions ou à l'accès au corps.

Le diplôme d'Etat d'ambulancier représente au total :

- ◆ **805 H de formation, dont 450 H de théorie ,**
- ◆ **180 H de pratique/175 H de stage.**

Depuis 1976, une disposition donne une existence légale aux SAMU. Depuis cette création, les ambulanciers sont sollicités pour conduire et entretenir les unités mobiles hospitalières, tout en assistant le médecin dans ses actes.

Aujourd'hui, avec le recul de la profession et l'évolution des techniques de prises en charges, nous pouvons affirmer que l'ambulancier est un maillon incontournable du soin qu'il soit du SMUR ou non, du public comme du privé.

Les techniques évoluent dans la prise en charge des patients. Il en résulte des glissements de tâches que les ambulanciers assument au quotidien, en plus de leurs missions premières. Par exemple, ils sont, les référents permanents à bord de l'Unité Mobile Hospitalière. Les ambulanciers sont aussi, parfois « préparateurs en pharmacie », « gardiens et responsables » de l'armoire à toxiques dont on leur confie la clé. Là non plus, pas de reconnaissance, ni de formation, **sans parler des fameux gestes infirmiers demandés régulièrement aux ambulanciers, pourtant, pour rappel, parfaitement illégaux !**

La CGT exige :

- ▶ Une refonte totale de la formation en adéquation avec la réalité du terrain,
- ▶ Une réingénierie de la profession et la mise en œuvre d'un plan de formation national ambitieux qui conduirait à une véritable reconnaissance du métier de technicien paramédical en accord avec l'ordonnance 2009-1585 du 17 décembre 2009 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales dans laquelle est inscrite la profession d'ambulancier,
- ▶ Une reconnaissance du diplôme au niveau IV (bac) dans le privé comme dans le public,
- ▶ La création d'une grille indiciaire spécifique, pour le public comme pour le privé,
- ▶ La reconnaissance de la pénibilité pour la retraite, dans le public comme dans le privé
- ▶ La reconnaissance de notre activité, comme nos confrères en Europe sur la base de l'EMT (Emergency Médical technical),
- ▶ Un salaire de départ à 1,6 fois le SMIC avec doublement sur la carrière compte tenu de la spécificité de la profession (travail en horaires décalés, de nuit, les week-ends et jours fériés...).

#



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT

Nom : Prénom :

Lieu de travail/de Formation :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-MAIL : Téléphone :

A retourner à : Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL cedex



Trop, c'est TROP !



Les coupables de la crise actuelle ne doivent pas être recherchés parmi les retraité-e-s et les salarié-e-s.

La dérégulation financière et la spéculation sur l'endettement public ont provoqué l'emballlement de la dette et la flambée des actifs financiers.

Trop, c'est TROP

Les retraité-e-s représentent une richesse.

Non, les retraité-e-s ne sont pas un coût : Ils participent au développement de la société, à son activité sociale

La solidarité intergénérationnelle ne doit pas être un slogan ; elle reste le fondement de la société.

Les questions des retraites, comme celle de toute la protection sociale, l'emploi ou les salaires ne sont-elles pas d'abord celles de choix de société : dans quelle société voulons-nous vivre ?

Trop, c'est TROP

Les retraité-e-s ont légitimité à formuler des revendications pour vivre dignement :

- ♦ Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC à 1700 €.
- ♦ Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- ♦ 300 € par mois pour tous au titre de rattrapage.
- ♦ La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- ♦ Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de chaque année.

REFUSONS la TVA sociale

La TVA est l'impôt le plus inégalitaire. L'augmenter, c'est diminuer encore le pouvoir d'achat du plus grand nombre de salarié-e-s, retraité-e-s, et privé-e-s d'emploi. C'est aussi fragiliser la Sécurité sociale.

REFUSONS AUSSI la casse de la Protection sociale, de l'offre de soins.

Trop, c'est TROP

Mécanisme européen de stabilité : la purge sociale en préparation

Les chefs d'État et le gouvernement ont signé un nouveau traité le 1er mars, en dehors de toute consultation démocratique. Celui-ci impose des politiques d'austérité salariale, et le recul des statuts et garanties collectives dans tous les pays.

L'aide européenne consiste en des prêts plus avantageux que ceux du marché, mais assortis de conditions drastiques qui constituent de larges pertes de souveraineté nationale et conduiront à une implacable casse sociale.

Refusons les accords de compétitivité

Ils permettront aux employeurs d'aller encore plus loin pour diminuer la durée de travail et les salaires, ou bien d'augmenter la durée du travail, sans augmentation de salaire. Les salarié-e-s seront dans l'obligation d'accepter ces changements.

Non au projet du nouveau traité européen

Pour la CGT, le contexte électoral national ne doit pas conduire les organisations syndicales à une neutralité face aux mesures qui frapperont durement les salarié-e-s. Il n'y a pas de fatalité.

La CGT propose de porter d'autres alternatives sur l'emploi, les salaires, la retraite, la pénibilité, les conditions de travail et le travail lui-même, sur la place faite des travailleurs dans la société, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la solidarité entre les générations et sur l'avenir de notre jeunesse.

La CGT prend ses responsabilités, comme le font partout en Europe les syndicats qui organisent la mobilisation des retraité-e-s, des salarié-e-s pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis décidés par les chefs d'État à Bruxelles, qui favorisent les replis nationalistes et la division.

Le gouvernement a fait passer de très graves mesures à l'encontre des salarié-e-s. La CGT ne peut pas le laisser faire.

La mobilisation contre les mauvais coups doit S'AMPLIFIER maintenant !

Les expressions de la Fédération

Vous trouverez
sur le site de la Fédération
(www.sante.cgt.fr)
les communiqués de presses suivants :

► **le 04 mai 2012** -
Agression sur des
agents aux Urgences
du CHU.

- Lettre ouverte à la
Directrice Générale
de l'APHP.

- Communiqué de
presse du CHU de
Grenoble « Suite à
l'agression du 29
avril aux Urgences
du CHU ».

► **le 03 mai 2012** -
Le gouvernement
doit revoir sa copie
et donner de
véritables moyens
pour la psychiatrie.

► **le 12 avril 2012** -
Communiqué de
presse intersyndical.
« L'intersyndicale
Nationale soutient
les kinés résistant à
l'ordre des kinés.

► **le 02 avril 2012** -
29 mars : une étape
pour la reconquête
d'une protection
sociale solidaire.

Faisons-nous respecter et ne lâchons RIEN :

action à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

A lors que 150 élus CGT étaient rassemblés devant le Siège de l'AP-HP pour diffuser une lettre ouverte à la Directrice Générale, ils ont été accueillis par un dispositif de sécurité inacceptable. Les élus présents ont exigé une rencontre avec la Direction Générale pour avoir des explications sur le document "analyse des effectifs rémunérés depuis 2010, complément d'information sur les perspectives à horizon 2016"...

En réponse à cette demande, la direction générale dans un premier temps a refusé de répondre, puis a joué la montre. Ensuite, elle a restreint au minimum le nombre de représentants dans la délégation alors que dans le même temps le seul signe visible fut le renforcement du dispositif policier.

Les élus ont donc décidé de pénétrer dans leur Siège, pour se faire respecter et porter les revendications des agents de l'AP-HP et la défense d'un service de soins de qualité.

En restant très mobilisé, les élus ont pu rencontrer un représentant du cabinet de la Directrice Générale.

Les élus CGT des différents établissements ont exprimé leur profond mécontentement dû :

► aux suppressions de postes

à la surcharge de travail qui entraîne souffrance des personnels, déréglementation du travail, cumul de repos, politique sociale aberrante en matière de logement, notamment avec la vente d'une partie du patrimoine

► aux fermetures de services

► aux pressions managériales fortes induites par une gestion calquée sur des objectifs d'entreprises industrielles

► aux attaques des libertés d'expression des élus ...

Devant la ténacité des élus CGT, la Direction Générale s'est engagée à :

◆ un nouveau rendez-vous (exigé sous forme de négociations par l'USAP-CGT) sur la question des emplois à l'AP-HP, le vendredi 11 mai 2012

◆ répondre rapidement à la sollicitation du rendez-vous de l'intersyndicale sur la question du logement

◆ à reprogrammer la réunion prévue ce jour des présidents, secrétaires des CTCL pour le 21 juin 2012 !

Les personnels attendent que les choses changent à l'APHP... Pour l'USAP-CGT, il est clair que nous devons nous mettre en ordre de marche pour exiger que ce changement s'opère dans l'intérêt de tous les agents et pour les usagers de l'APHP.